



richard daignault
à ottawa

Le rêve canadien des francophones hors Québec

Le génocide d'une collectivité d'un million de Canadiens français vivant dans les provinces anglophones du Canada!

Voilà la nature du problème qui découle des politiques actuelles du gouvernement fédéral et des provinces anglophones, selon le comité politique de la Fédération des francophones hors Québec.

Voilà la nature du problème que veut résoudre le comité politique de la fédération en proposant une nouvelle constitution.

Si l'on n'est pas résolu, à plus ou moins brève échéance, les Canadiens français résidant au Canada anglais n'auront plus qu'à envisager des solutions draconiennes, radicales.

et françaises qui fait fi des origines raciales de milliers de Canadiens.

En fait, tel n'est pas le cas. Indépendamment de leurs origines raciales, les Canadiens optent pour la langue française ou anglaise, selon le cas, et le nouveau Sénat projeté refléterait cette division linguistique et non la multiplicité des races qui se retrouvent dans le pays.

Il est impossible d'entrer ici dans tous les détails de la réforme envisagée par le document des francophones hors Québec qui exige l'abolition de la monarchie et l'instauration d'une république.

Le noeud de la réforme est la création d'un nouveau Sénat, appelé la "Chambre de la fédération", qui serait composé de 53 sénateurs francophones et d'un nombre égal de représentants anglophones. Ses membres seraient élus pour une durée de sept ans.

La nouvelle Chambre aurait un droit de veto suspensif de 90 jours sur tout projet de loi de la Chambre des communes, elle nommerait les juges de la Cour suprême du Canada et les membres d'une commission culturelle bi-nationale — sorte de chien de garde — dont les pouvoirs seraient considérables.

Aucun haut fonctionnaire, chef de société d'Etat, ambassadeur, aucun juge fédéral ne pourrait entrer en fonction sans d'abord voir sa nomination ratifiée par le nouveau Sénat.

Les sénateurs auraient également la main haute sur les traités internationaux, les programmes à frais partagés entre Ottawa et les provinces, les déclarations de guerre ou d'insurrection appréhendées.

C'est là, selon le comité politique des francophones hors Québec, la vraie réplique fédérale à l'hypothèse d'un Québec indépendant.

J'ai demandé au président du comité politique, Michel Bastarache, professeur de droit de Moncton, âgé de 32 ans, s'il croyait que l'ensemble des réformes proposées pouvaient se réaliser sans l'appui du Québec.

— Non, c'est entendu, si le Québec ne s'y intéresse pas, ces propositions resteront lettre morte.

Mais, avait-on consulté des groupes québécois dans la préparation de ces projets de réforme?

— Non, dit Bastarache, mais le ministère des Affaires intergouvernementales est au courant de nos travaux. Il a en main notre document.

S'attendait-on à un appui du gouvernement du Québec sur de telles propositions constitutionnelles?

— Le ministre Claude Morin doit faire une déclaration cette semaine sur le contenu de notre document, répond Bastarache.

Ed Broadbent dénonce la hausse du prix du poulet

OTTAWA (PC) — Selon le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, le gouvernement fédéral devrait intervenir pour contrer les hausses injustifiées du prix du poulet, dont semblent profiter certains intermédiaires.

Pour ce faire, il faudrait mettre sur pied une commission de surveillance des prix, qui aurait le pouvoir d'annuler les hausses de prix injustifiées, de même que de retarder les augmentations annoncées afin de faire enquête.

Aux Communes le leader néo-démocrate a rappelé que, depuis un an, le prix du poulet avait augmenté de quelque 35 pour 100, soit deux fois plus que la hausse consentie aux producteurs.

Le gouvernement devrait pouvoir annuler les hausses du prix du poulet puisqu'il semble que les intermédiaires augmentent leurs profits en haussant leurs prix parallèlement à la montée du prix du boeuf sans que les coûts de production le justifient, a dit M. Broadbent.

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Warren Allmand, a pour sa part expliqué aux Communes qu'il ne fait aucun doute que la hausse du prix de la volaille soit une conséquence de la phénoménale montée du prix du boeuf.

Parce qu'il y a eu un changement au niveau du choix des sources de protéines de la part des consommateurs, l'offre ne répond plus à la demande, et le prix du poulet augmen-

tera donc en rapport avec les conditions du marché, a dit M. Allmand.

Pour permettre une baisse des prix, il faudra que les offices de commercialisation du poulet et du dindon haussent les quotas de production pour augmenter les approvisionnements, a-t-il ajouté.

Le ministre Allmand a par ailleurs reconnu que le gouvernement n'avait plus les pouvoirs d'annuler les hausses de prix depuis le démantèlement de la Commission de lutte à l'inflation.

Le gouvernement envisage toutefois de prendre des mesures qui pourraient modérer la hausse des prix, a indiqué M. Allmand, rappelant par ailleurs que les consommateurs devraient songer à acheter du porc, dont le prix a été très bon ces dernières semaines.



Ed BROADBENT

La souveraineté est l'option du désespoir, pense Pierre de Bané

par Benoit ROUTHIER

LEVIS — M. Pierre de Bané, ministre des Approvisionnement et Services et receveur général du Canada, n'est pas loin de croire que le destin tragique des Québécois francophones soit le suicide.

Le député de Matane, qui était conférencier invité de la Chambre de commerce de Lévis hier soir, commentait alors un article éditorial du SOLEIL qui, il y a quelques jours, relatait que les Québécois francophones se querellent à qui mieux mieux entre fédéralistes et souverainistes tandis que les anglophones, mine de rien, tirent la couverture économique d'Ottawa de leur côté.

M. de Bané, qui croit que l'option de René, la souveraineté-association, c'est une option de désespoir, est loin de l'optimisme débordant lui aussi, car il ne voit tout simplement pas sur quelle base une réconciliation puisse se faire entre ces francophones pro-souverainistes et pro-fédéralistes.

Tandis qu'il affirme qu'il est clair que la position du Parti québécois est un cul-de-sac, M. de Bané pose la

problématique suivante, sans y apporter de réponse: le système canadien est un puzzle et il faut monter tous les morceaux en même temps. Mais comment réussir à inviter le francophone à venir oeuvrer à Ottawa, au gouvernement fédéral, et convaincre en même temps l'anglophone à partager le pouvoir?

Cet "idéologue sans illusion", comme il se définit lui-même, croit que le fédéralisme est tout de même le système qui convient le mieux au Canada avec le Québec, mais il reconnaît en même temps le droit du Québec à l'autodétermination.

M. de Bané, qui nous réfère à un rapport minoritaire qu'il a commis sur le sujet il y a quelques années et qui est à l'université Laval, affirme que "le seul fondement valable pour un pays c'est la volonté des gens de vivre ensemble". A partir de ce postulat, "si un groupe ne veut pas faire partie du pays, c'est son droit d'en sortir". Et, de poursuivre le ministre, si les Québécois décidaient de se retirer du Canada lors d'un référendum, ce serait le devoir du gouvernement fédéral de respecter cette décision.

Si la souveraineté-association, telle que préconisée par M. René Lévesque, avait des comités communs pour négocier, est irréalisable entre autres parce que c'est inacceptable qu'un pays ait un droit de veto sur le destin d'un autre pays, l'indépendance pure et simple serait une solution ou un système plus valable. Et un avantage de l'indépendance pour le Québec, de dire M. de Bané, serait que les francophones cesseraient de jeter le blâme sur les anglophones pour leurs propres malheurs. Indépendant, le Québécois devrait se regarder et assumer sa condition. C'était d'ailleurs l'idée du ministre québécois Camille Laurin, de rappeler le député de Matane.

Gros-Cacouna avant Lauzon

Le ministre des Approvisionnements et Services et receveur général du Canada et député libéral de Matane depuis 11 ans devait traiter, devant les membres de la Chambre de commerce de Lévis dont le président est M. Raymond Verret, du "gouvernement canadien et l'économie régionale".

A ce sujet, il a fait un long rappel (qui a rappelé aux observateurs qu'il y

avait des élections dans l'air) des investissements du gouvernement fédéral au Québec et en particulier dans l'agglomération de Québec.

Et il a rappelé le contrat d'un milliard et demi de dollars que le gouvernement canadien doit donner pour la construction de six régates pour le ministère de la Défense. Le contrat pour la mise en oeuvre doit être donné à l'automne et les Chantiers maritimes de Lauzon sont au nombre des chantiers qui ont fait des offres de contrat.

Il a encore rappelé que le gouvernement fédéral avait pris, il y a deux semaines, des mesures pour contrer un tant soit peu la grave crise qui se dessine pour les chantiers maritimes du Canada, conséquence d'une crise internationale.

Enfin, au sujet du projet d'un terminal-méthanique que le directeur général du Conseil économique Lévis-Lauzon, M. Bertrand Crête, voudrait bien voir s'installer à Lauzon, M. de Bané a été honnête: son premier choix sera pour sa région, soit Gros-Cacouna, et son deuxième, Lauzon, parce que c'est au Québec.



Michel BASTARACHE

"Qu'est-ce que vous entendez par des solutions draconiennes?", a demandé hier un journaliste anglophone aux membres du comité qui rendait public le document intitulé "Pour ne plus être sans pays" dont le programme de réforme constitutionnelle fera l'objet d'assises nationales le 21 avril, à Ottawa.

Hubert Gauthier, directeur général de la fédération, a répondu que si les gouvernements ne bougent pas, les Canadiens français hors Québec n'auront d'autres choix que de plier bagage, entrer au Québec, émigrer en France, ou s'assimiler à la masse des anglophones.

Malgré le langage violent de l'argumentation que présente le document et le radicalisme de ses propositions de réforme constitutionnelle, les quelques représentants de la presse anglophone qui ont assisté à la conférence de presse, au Centre national de la presse, n'ont posé que quelques questions.

Un journaliste voyait dans la composition nouvelle du Sénat une représentation des races anglaises

"Monsieur Québec"

Le premier ministre Pierre Trudeau, parlant à Toronto la semaine dernière, a appelé René Lévesque "Monsieur Québec", lapsus qu'il s'est empressé de corriger.

Loi C-14: échappatoire pour étudiants

par Damien GAGNON

Pour déjouer les mesures Cullen (loi C-14), les étudiants de cégeps et universités du Québec sont invités à s'inscrire à l'assurance-chômage demain (28 février), soit avant l'entrée en vigueur de la loi, le 1er mars.

Cette invitation est lancée par l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ). Aujourd'hui, les étudiants des institutions concernées seront informés des démarches à suivre pour que cette opération soit un succès, a révélé hier, au cours d'une conférence de presse, M. Jean Latraverse, trésorier de l'ANEQ.

Cette action de l'ANEQ, initiative de la région de l'Estrie, s'adresse particulièrement aux étudiants, qui, sous la loi actuelle de l'assurance-chômage, auraient droit à des prestations à la fin de l'année académique.

En plus d'une diminution du taux des prestations qui passe de 66 à 60 pour 100 du salaire gagné, les nouvelles dispositions de la loi de l'assurance-chômage rendent plus sévères les critères d'admissibilité. Dans le cas de

l'étudiant, il doit avoir travaillé 14 semaines en 1977 et 10 semaines en 1978 ou encore 20 semaines en 1978 pour avoir droit à des prestations. Sous la loi actuelle, le minimum de semaines de travail varie de 10 à 14.

A Québec, c'est au bureau d'assurance-chômage situé au 930 chemin Sainte-Foy que les étudiants des cégeps de Sainte-Foy, François-Xavier-Garneau et Limoilou sont invités à se rendre demain. A Limoilou, les étudiants sont présentement en congé, ils attendent la deuxième session qui doit débuter dans quelques jours. Pour les étudiants du cégep Lévis-Lauzon, l'endroit de l'inscription sera décidé aujourd'hui.

Il ne faut pas voir dans cette action une fin en soi, a affirmé le trésorier de l'ANEQ. "C'est un bon moyen de montrer notre désaccord, mais il faut

aller plus loin et viser le retrait de cette loi. Nous devons donc continuer nos moyens de pression en s'alliant avec les travailleurs, les chômeurs et les étudiants des autres provinces."

L'aide juridique et action chômage

C'est après avoir consulté des représentants de l'Aide juridique et d'Action chômage, que l'ANEQ a décidé de demander aux étudiants de s'inscrire au chômage avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Ces deux organismes estiment que l'action des étudiants se défend et ils sont prêts à la soutenir juridiquement,

a affirmé M. Mario Morand, représentant de la région de Québec au conseil central de l'ANEQ.

L'ANEQ prétend que les étudiants admissibles aux prestations, selon l'interprétation qu'elle donne de la loi, ont le droit de les toucher immédiatement à la condition qu'ils se rendent disponibles au travail.

L'étudiant dont les démarches pour l'obtention d'un emploi s'avèrent positives, devrait évidemment abandonner ses études. M. Morand soutient que bien des étudiants préféreraient un emploi à la situation financière difficile dans laquelle ils se débattent présentement.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Moi j'ai bien choisi!

Un R.E.E.R. sans frais
ni à l'entrée - ni à l'échéance

Dépôts garantis 10 3/8%

Pour votre Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Flexible - Profitable - Sans frais

Comparez avant de renouveler

APPELEZ-NOUS
850, PLACE D'YOUVILLE QUÉBEC
692-1221

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

Pour servir notre clientèle, nos bureaux seront ouverts jusqu'à 21 heures les mercredi et jeudi 28 février et 1er mars.

Docteur Baignoire
Ré-émailage de: Baignoires, lavabos, toilettes
Choix de 30 couleurs
Réparation d'écaillés
628-3823
263, boul. St-Joseph, Charlesbourg ouest, G2K 1K5

LA CLINIQUE TARDIF ENR.
595, boul. Charest est - Québec
Tél.: 529-9721

**DR MARTIN GIASSON
DR BERNARD BERTHIAUME
DR JEAN DESLANDES**

Optométristes

- Examen de la vue • Verres de contact
- Lunettes
- Soins professionnels complets

plus près de vous...

DANS LE BUT DE MIEUX VOUS SERVIR ROBERT LAFORCE OPERE MAINTENANT DES SALONS D'OPTIQUE DANS LES MAGASINS:

Sears

DE
PLACE LAURIER 658-2121
PLACE FLEUR DE LYS 529-9861

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-



Le Soleil, Gilles Lafond

Collision et arrestation

Ce spectaculaire accident est survenu à l'intersection des boulevards Hamel et Masson, en fin de semaine. La collision impliquant trois véhicules s'est soldée par des blessures subies par des occupants, et par l'arrestation d'au moins un des chauffeurs pour cause d'ivresse.

Une vague de petits vols à main armée

par Lucien LATULIPPE

La vague de petits vols à main armée qui déferle sur la région de Québec, depuis quelque temps, s'est poursuivie à Québec et à Charlesbourg, hier soir.

Vers 20h25, un individu non mas-

qué s'est présenté à la tabagie Mag, au 895 chemin de la Canardière. Sous la menace d'un couteau, il a fait main basse sur environ \$100. Cet établissement avait été dévalisé, la semaine dernière, et un suspect a été arrêté.

Vers 21h30, deux "cagouleurs" ont rafflé quelque \$100 aussi à la tabagie

Frédéric, située au 326 rue Saint-Luc. Ils étaient armés d'une carabine coupée.

C'est vers la même heure que le Provisoïr, situé au 5050, 1ère Avenue, à Charlesbourg, a été la scène d'un hold-up.

En fin de semaine

Le vol à main armée d'un dépôt en argent évalué à \$4,600 figure au nombre des nombreux vols avec violence et cambriolages qui ont été enregistrés à Québec, en fin de semaine.

Ce hold-up s'est déroulé près de la Caisse populaire Notre-Dame-du-Chemin, vers 22h50, vendredi dernier. Un messager de la paroisse du même nom allait porter les recettes du bingo lorsqu'il a été abordé par un "cagouleur" armé d'un revolver et qu'il a dû lui remettre l'argent.

Une heure plus tard, deux individus portant cagoule se sont présentés au Café Saint-Honoré, situé au 570 Grande-Allée. En se servant d'un pic à glace comme arme, ils ont rafflé environ \$70.

Plus tôt, un individu armé d'un revolver et portant un passe-montagne sur la tête s'était fait remettre environ \$200 à l'épicerie Bertrand, du 2095, 1ère Avenue. Deux jeunes gens armés d'un revolver son ont rendu visite à l'Accommodation Dollard, située au 280 rue Saint-Luc, vers 18h40 ce même soir, et ils ont dérobé environ \$225.

Samedi, c'était au tour de la tabagie Familiale, située au 118 avenue Lamontagne, de se faire dévaliser. Simultanément, un individu a rafflé une somme indéterminée.

Cambriolages

Onze maisons et huit commerces ont de plus été cambriolés à Québec, en fin de semaine. De l'équipement de camping évalué à \$1,500 a été dérobé dans une maison de la rue Saint-Vallier est.

Parmi les cambriolages dans les commerces, il y en a un en un de \$2,600 sur la rue d'Estimauville (trois machines à écrire électriques et deux calculatrices), un autre de \$2,500 sur le chemin Sainte-Foy (trois amplificateurs, une enregistreuse et un récepteur à ondes courtes) et un troisième de \$1,500 pour sur la rue Saint-Jean (une enregistreuse, une table tournante et des colonnes de son).

Suspect arrêté à Charlesbourg

Un jeune homme de 20 ans a été arrêté par la police de Charlesbourg, hier. Il est soupçonné d'avoir cambriolé la tabagie Sylvania, au 8405 boulevard Bourassa, la semaine dernière.

L'arrestation de ce suspect a permis de récupérer des cigarettes et différents articles vendus dans une tabagie.

La police de Beauport, de son côté, ne mentionnait aucune arrestation, hier, en rapport avec le hold-up au croisement des rues Seigneuriale et des Cascades. Deux individus non masqués ont rafflé environ \$200, vendredi soir dernier.

dans nos régions

Le PQ—Côte-Nord et la Manic 6

HAUTERIVE — Les militants péquistes de la Côte-Nord demanderont aux délégués du prochain congrès national du PQ, en mai à Québec, de se prononcer sur d'importantes questions d'intérêt régional et national, dont notamment la construction de Manic 6, l'exploitation forestière, la refonte de la carte électorale et le Labrador. Concernant Manic 6, les délégués au congrès régional ont demandé au ministre Guy Joron de faire entreprendre les travaux à l'été 1979 au lieu d'attendre au début de 1980, dans le but de procurer de l'emploi dans la région.

La scierie de Cap-Chat

MATANE — Le ministre des Terres et Forêts et député de Matane, M. Yves Bérubé, a déclaré hier, lors d'une entrevue, qu'une usine de sciage sera vraisemblablement construite à Cap-Chat, dans le courant de 1979, et que cette usine pourrait créer quelque 250 emplois. Le ministre a expliqué que la création de cette scierie était rendue possible grâce au programme de développement de l'industrie forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie qu'il rendait public le 28 janvier dernier. Depuis l'incendie du moulin Richardson, en juillet 1975, les citoyens de Cap-Chat avaient manifesté leur colère à plusieurs reprises, exigeant du gouvernement qu'il favorise la reconstruction de l'usine, quelque 200 travailleurs ayant perdu leur emploi.

Transport aérien dans l'Est

QUEBEC — Le député péquiste des Îles-de-la-Madeleine, Denise Leblanc, a convoqué pour la semaine prochaine à Québec une réunion de tous les groupes intéressés au problème du transport aérien dans l'Est du Québec. Dans un communiqué, hier, le député Leblanc dit souhaiter la constitution d'un front commun pour forcer le gouvernement fédéral à améliorer les infrastructures aux aéroports de Gaspé et des Îles. En fin de semaine dernière, des manifestants ont bloqué les accès aux deux aéroports en guise de protestation contre ce que Mme Leblanc a appelé "les solutions folkloriques" du gouvernement d'Ottawa. Selon les députés, utiliser le DASH-7 au lieu d'allonger les pistes est une promesse électorale. "Ce sont des marchands de balounes qui, à la veille des élections, proposent des solutions folkloriques au lieu de se mettre à l'heure du 20^e siècle", a-t-elle ajouté.

Pas un vrai musée

GRONDINES — Aux yeux du ministère des Affaires culturelles du Québec, le musée de Grondines n'est pas un musée et de ce fait, il n'a jamais reçu de subvention du gouvernement du Québec. Et pourtant, depuis 1972, le musée a reçu du département des Musées nationaux du Canada, une subvention de \$68,000 pour trois ans, pour l'édification de ce même musée. Selon Mlle Cécile Nadeau, attachée à la direction des Musées du Québec, celui de Grondines n'a jamais été accrédité par le ministère des Affaires culturelles, parce qu'il ne

répondait pas aux critères établis par le ministère. Maintenant laissé à lui-même, le musée de Grondines ne reçoit ni subvention de Québec, ni d'Ottawa. Le musée ouvrira quand même ses portes en mai prochain.

Syndicalisation mouvementée

THETFORD MINES — La syndicalisation du dernier bastion patronal de la radiodiffusion au Québec, le réseau des Appalaches, qui exploite six stations dans les régions de l'Amiante et des Bois-Francs, ne se réalisera pas sans heurts et sans difficultés. Les parties en cause viennent de s'engager dans une guerre de procédures pour, dépendamment de leurs intérêts respectifs, accélérer ou bloquer le processus. La partie patronale a avisé le CCRT de son intention de contester la requête syndicale pour négocier avec un employeur unique; par ailleurs le NABET a déposé une plainte devant le CCRT pour dénoncer l'employeur d'avoir modifié les conditions de travail de quelques employés, après le dépôt de la requête en accréditation syndicale. Le dossier remonte au 8 janvier dernier.

Offre salariale acceptée

SAINT-JOSEPH — Il n'en dépend que du propriétaire de l'usine Léo Lessard, à Ville Saint-Joseph, pour que le conflit de travail qui dure depuis le 9 novembre dernier, soit réglé. C'est ce qu'a déclaré hier Mme Jocelyne Vachon, présidente du syndicat des employés, en affirmant que lors d'une assemblée générale tenue en fin de semaine, "c'est dans un pourcentage d'environ 90 pour 100 que les 68 employés syndiqués ont accepté les dernières offres de la partie patronale". Cette offre déposée le 13 janvier dernier et refusée à cette date, donnait une augmentation de \$0.10 l'heure pour un contrat de trois ans.

Policier congédié

CHARNY — Un policier a été congédié et deux autres suspendus pour une période d'un mois, à Charny. Le maire Georges Lapiere a dit que ces mesures ont été prises lors d'une assemblée du conseil, mardi dernier. Le policier congédié est M. Frank Ferguson et l'une, mais non la seule raison, est qu'il ne s'est pas plié au règlement municipal 182 dont un article stipule qu'un policier-pompier doit avoir son domicile à Charny. M. Lapiere a insisté sur le fait que c'est sur ordre du chef de police, M. André Trudel, que le conseil a posé ces gestes et que les motifs pour le congédiement et les suspensions touchent entre autres aux manquements aux ordres et à la discipline.

Mini-centre culturel

LEVIS — La construction d'un mini-centre culturel commencera cette semaine à Saint-Jean-Christostome. La nouvelle a été annoncée par le président de la Corporation des loisirs de cette municipalité, M. André Blais. D'abord évalué à \$47,000, il semble que le coût du projet dépassera ce montant. En vertu du programme Opération solidarité économique (OSE), le gouvernement du Québec versera une subvention de \$19,000.

Un incendie criminel

par Lucien LATULIPPE

L'incendie qui a ravagé, vendredi dernier, une maison de trois logements sise aux numéros 312, 320 et 330 ouest, rue Christophe-Colomb, à Québec, est d'origine criminelle. L'enquête a révélé que le feu avait été allumé dans une voiture à traction animale qui se trouvait dans le porche conduisant à une écurie située en arrière de la maison incendiée.

Par les galeries arrière, l'incendie s'est propagé à toute la maison. Un réservoir d'huile de 45 gallons a chauffé et il a laissé échapper tout son contenu, ce qui a avivé davantage le brasier.

Les cinq familles qui habitaient cette maison appartenant à Mme Roland Cantin, du 585 rue Bayard, à Québec, ont tout perdu. La famille Adrien Samson habitait le 330, soit

tout le rez-de-chaussée du côté ouest du porche. L'étage supérieur était occupé par Conrad Dubé, le globe-trotter handicapé, et par la famille Albert Bédard, dont le logement portait le numéro 320.

Le 312, soit la partie de la maison située à l'est du porche, était habitée par la famille Albert Goguen, au rez-de-chaussée, et Mme Blanche Bélanger, au second étage.

La maison de trois étages, portant le numéro 340, a été rendue inhabitable par l'eau qui s'est infiltrée par le toit ayant pris feu au contact du mur mitoyen avec la maison incendiée. Ses locataires ont été délogés, du moins temporairement.

Les pertes causées par cet incendie, qu'il a nécessité trois alertes, sont estimées à \$100,000.



Le Secours aux Lépreux (Canada) Inc.
à la grande douleur de vous faire part du
décès de
Monsieur Pierre E. THÉORÉT
son fondateur et directeur-général,
survenu le 14 février 1979
à St-Laurent, Qué.



Tous ceux qui l'ont connu s'entendent pour rendre hommage à sa ténacité et à son dévouement à la cause des lépreux, depuis 1961. Sous sa direction habile, l'oeuvre est devenue la plus importante dans ce domaine, en Amérique du Nord.

Le bureau de direction, P.-E. Legault, président, R. Joncas, vice-président, D. Legault, M.P. Théorét, et les proches collaborateurs du Secours aux Lépreux poursuivront, dans le même esprit que son fondateur, la lutte contre la lèpre par le support financier aux centres de la lèpre et à la recherche médicale, partout dans le monde.

le secours aux lépreux
(Canada) Inc. 1961

405 BOUL. DEGUIRE (SUITE 110)
SAINT-LAURENT, QUÉ. H4N 1P9

Joignez-vous
à la bande
FM...

Choi
98.1 fm

ECONOMISER DE 5% A 10%
SUR LES ARTICLES ENUMERES EN MAGASIN
Payez argent et emportez. Ex.: sur tapis, prélat, poêle, scies à chaînes et autres.

PARLOR STOVE 24"
avec chrome,
incluant porte-bûches
et pare-étincelles.
100% FONTE
119⁹⁵

BOX STOVE 26" 59⁰⁰
BOX STOVE ABITIBI 110⁰⁰
BOX STOVE 33" 118⁰⁰
CONFORT STOVE 89⁰⁰
FOYER 26" SOLEIL 128⁰⁰

VASTE CHOIX DE MEUBLES NON PEINTS EN MERISIER

BIBLIOTHEQUE 40.00
BUREAU DOUBLE 62.00
TABLE 40" en merisier solide 79.50
TABOURET 18" 11.75
TABOURET 24" 12.50
CHAISE DROITE 22.00
LIT CAPITAINE 79.00
COFFRE A JOUETS 27.00
CHAISE BERÇANTE 48.50
CABINET DE COIN 88.50
BUREAU TRIPLE 77.00

Styrofoam 1" \$196 M.P.
Styrofoam 1 1/2" \$305 M.P.

BRIQUES DÉCORATIVES
Boîte 5 p.c.
Choix de couleurs
3 95

SCIE À CHAÎNE McCulloch
5% d'escompte

DOUCHES
Complètes avec accessoires
Choix de couleurs
85⁰⁰

PELLES, TRAÎNEAUX 24", GARANT 11"

COMPTOIR PRÉMOULÉ 8", 10", 12"
Payez comptant et emportez
3.85 p.c.

GENERATRICE 3300 watts McCulloch 535⁰⁰
TAPIS COMMERCIAL 3.50
PRELAT SANS CIRAGE 2.35 v.c.
TAPIS OZITE int.-ext. 2.40 v.c.

BANC SCIE ROCKWELL
9" modèle complet avec
moteur No 34580C
182⁹⁵

SABLE ET SEL 89⁰⁰ lb 25 lb
LAVE-VITRE auto-40 1.19 gal.

NOMBREUX AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

CONTREPLAQUÉS MODERNES LTÉE
CHARGEX
VISA
1256, BOUL. PIE XI
842-1911

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Stoneham

Le maire Pelletier déplore le geste du ministre Tardif

par Denis ANGERS

Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a vivement déploré hier la "façon cavalière" de communiquer du ministre québécois des Affaires municipales, M. Guy Tardif.

Rencontrant la presse à l'issue de la rencontre ordinaire de son conseil municipal, M. Pelletier a dit s'étonner de voir que le ministre Tardif ait rendu public, vendredi, le contenu d'une lettre qu'il lui avait fait tenir la veille.

Dans cette lettre, le ministre des

Affaires municipales informait le maire de Québec qu'il était "d'avis qu'il y a lieu d'anticiper des revenus additionnels de \$2 millions au chapitre de la redistribution de la taxe de vente et de la taxe sur les repas et l'hôtellerie". Conséquemment, le gouvernement québécois annonçait au premier magistrat de la capitale qu'il porterait à \$4 millions son aide financière, et non à \$7 millions comme le réclamait le maire Pelletier.

Visiblement piqué au vif par le fait que le ministre Tardif a fait diffuser sa lettre sans l'en avertir, le maire de

Québec a tout de go affirmé que le \$2 millions de revenus dont parle le ministre des Affaires municipales constitue une "fausseté manifeste". "C'est probablement un fonctionnaire "cégépien" qui a effectué ces calculs et qui a ensuite transmis ses commentaires à son ministre", de tonner M. Pelletier.

Qui plus est, d'ajouter le maire de Québec, bien que contestés par nos services comptables, ces commentaires ont été repris par le ministre Tardif qui les a mis à son compte, puis par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Pourtant, à la ville de Québec, on est d'avis que les variations dans les revenus de la taxe de vente et de repas ne devraient pas dépasser \$100,000 en plus ou en moins, de remarquer M. Pelletier. "Nous avons d'ailleurs commandé à nos propres services une étude comptable avant de réagir aux propos ministériels."

Disant à nouveau "s'étonner que cette lettre ait été rendue publique sans que j'aie pu y répondre", le maire de la capitale a promis que, à son tour, il répondra publiquement à l'affirmation du ministre Guy Tardif.

Étude commandée

Dans un autre ordre d'idées, M. Pelletier a révélé hier que la ville de Québec préparera incessamment un dossier sur les coûts supplémentaires qu'impose à la capitale la présence sur son territoire des services gouvernementaux.

Ce dossier fera partie d'une étude plus complète sur l'état fiscal de la ville, un état fiscal que le maire Pelletier souhaite voir intégré dans le programme de réforme de la fiscalité

municipale. "Au lendemain de la conférence Québec-municipalités de juin 1978, on a systématiquement refusé de fouiller le dossier fiscal des communautés urbaines et des grandes villes, de regretter M. Pelletier. Il serait capital qu'on l'aborde dans une prochaine étape!"

Pour l'instant, de conclure le maire de Québec, le gouvernement pourrait redistribuer à nos villes surtaxées l'argent rendu disponible par le report d'une réforme de la fiscalité qui, originellement, était supposée prendre effet le 1er janvier 1979.

Plainte contre un policier de Beauport La Commission de police entend sept témoignages

par Guy DUBE

Le policier Pierre Therrien, de la sûreté municipale de Beauport, a-t-il abusé de sa force sur la personne de Denis Chouinard, ou était-ce là un geste d'auto-défense ou de légitime défense de la part du policier en question?

C'est la question qu'ont à trancher le juge Jacques Coderre et le commissaire Aimé-L. Raic, tous deux de la Commission de police du Québec (CPQ).

Les deux commissaires ont entendu sept témoignages, hier, à la suite de la plainte portée par Denis Chouinard, un Québécois de 26 ans, qui affirme que le policier Therrien l'aurait illégalement frappé à trois reprises au visage, à la centrale de police de Beauport, le 6 septembre dernier.

L'agent Therrien soutient pour sa part que c'est parce qu'il craignait que Chouinard le blesse ou le désarme, s'il a dû le repousser assez violemment par terre, dans la centrale de police, dans la nuit du 6 septembre 1978.

Les faits

Les faits étalés devant la Commission de police sont les suivants:

La sûreté municipale de Beauport reçoit un appel, ce soir-là, d'un citoyen de la rue Petitclerc, M. Victor Fournier. Ce dernier précise aux deux policiers accourus sur les lieux, que ses quatre beaux-frères (dont le plaignant Denis Chouinard), qu'il décrit comme étant des "violents", s'en viennent lui faire un mauvais parti.

À l'arrivée des quatre individus, les policiers les interceptent, les fouillent, fouillent leur véhicule et les conduisent au poste. Dans le véhicule en question, les agents trouvent un bâton de balle-molle au pied de la banquette arrière, ainsi qu'un "canif" dans la boîte à gants.

En attendant leur interrogatoire, les quatre frères Chouinard sont enfermés dans une cellule commune. Denis Chouinard se plaint alors qu'il veut se rendre à la salle des toilettes.

Selon le plaignant, l'agent Therrien lui aurait répondu: "Toé, le bâtard, tu vas y aller quand on va te le dire, fais ton temps!"

Sur ce point, le constable Therrien précise qu'il lui a simplement dit que c'est l'enquêteur qui s'occuperait de lui.

De toutes façons, c'est Therrien

qui a déverrouillé la porte de la cellule, quelques minutes plus tard, pour conduire Chouinard aux toilettes.

Chemin faisant, Therrien a enlevé les lunettes de Chouinard, dans le but, dit le policier, d'éviter que le détenu ne se mutilé ou ne se blesse, "parce qu'il était très tapageur avec ses frères".

La version de Chouinard est la suivante: le policier Therrien lui enlève ses lunettes, le détenu lui demande pourquoi, Therrien lui assène un coup de poing sur le front, puis une claque sur le nez, et enfin un autre coup de poing à la mâchoire. Pendant ce temps, Chouinard criait "qu'ils sont en train de me battre". Après quoi, il se serait rendu aux toilettes pour finalement revenir à sa cellule.

Les frères du plaignant affirment pour leur part avoir entendu Denis Chouinard "se faire frapper" et crier, après être sorti de la cellule.

En quittant la centrale, deux heures plus tard, Denis Chouinard aurait déclaré qu'il publierait toute cette affaire dans les journaux et qu'il porterait plainte avec son avocat. Effectivement, quelques jours plus tard, dans le Journal de Québec, cette présumée histoire de brutalité était

étalée publiquement. Copie de l'article a d'ailleurs été présentée comme pièce à conviction devant les commissaires.

Et le plaignant est allé voir un médecin qui a constaté des ecchymoses au visage.

La version du policier impliqué veut que, en allant vers la salle des toilettes, il ait enlevé les lunettes de Chouinard pour ne pas qu'il se mutilé ou ne se blesse. Il a cru, quand le plaignant s'est mis à crier "ils vont me battre, ils me battent!", que Chouinard — un individu aussi costaud que le policier — voulait le blesser ou lui enlever son revolver.

Selon la version du policier, Chouinard avait alors ses bras agrippés à lui. Ce serait en le repoussant ("Je l'ai fait assez violemment", avoue le policier) que Chouinard est tombé par terre. "Je l'ai peut-être accroché au visage avec mes bras ou mes coudes, ça je ne le nie pas", continue le constable Therrien, précisant avoir posé ce geste dans le but de neutraliser Chouinard "pour ne pas qu'il m'attaque".

Le policier Therrien affirme que le plaignant ne saignait ni du nez ni des lèvres et qu'il a remarqué qu'il avait

une bosse sur le front" seulement quand Chouinard est sorti de la centrale de police.

Un autre policier de Beauport, l'agent Pierre Nadeau, a affirmé qu'il y a effectivement eu bousculade entre Therrien et Chouinard, le 6 septembre

dernier, mais que si le policier impliqué a poussé le plaignant par terre, c'est parce qu'il s'est défendu.

La décision de la Commission de police sera rendue dans quelques semaines.

Enquête sur quatre policiers de Beauport

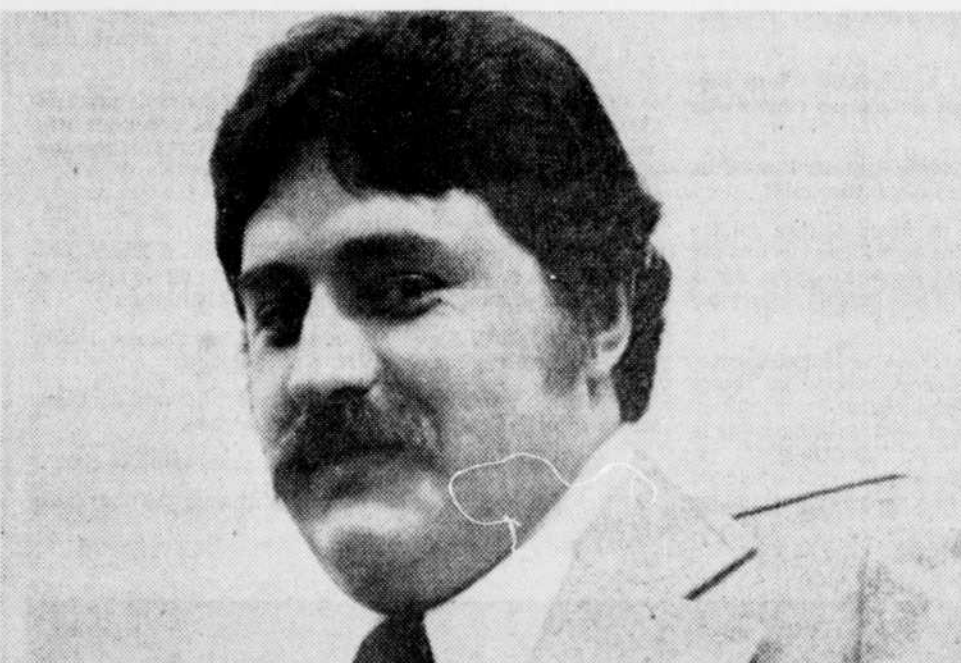
C'est ce matin, à 10h, devant le juge Jacques Coderre et le commissaire Aimé-L. Raic, de la Commission de police du Québec, que débutait l'enquête de quatre agents de la sûreté municipale de Beauport sur des événements survenus au cours du mois de juillet dernier.

Plusieurs témoins doivent être entendus aujourd'hui, demain et possiblement dans les jours qui suivront, relativement à des présumés actes de brutalité impliquant les agents Michel

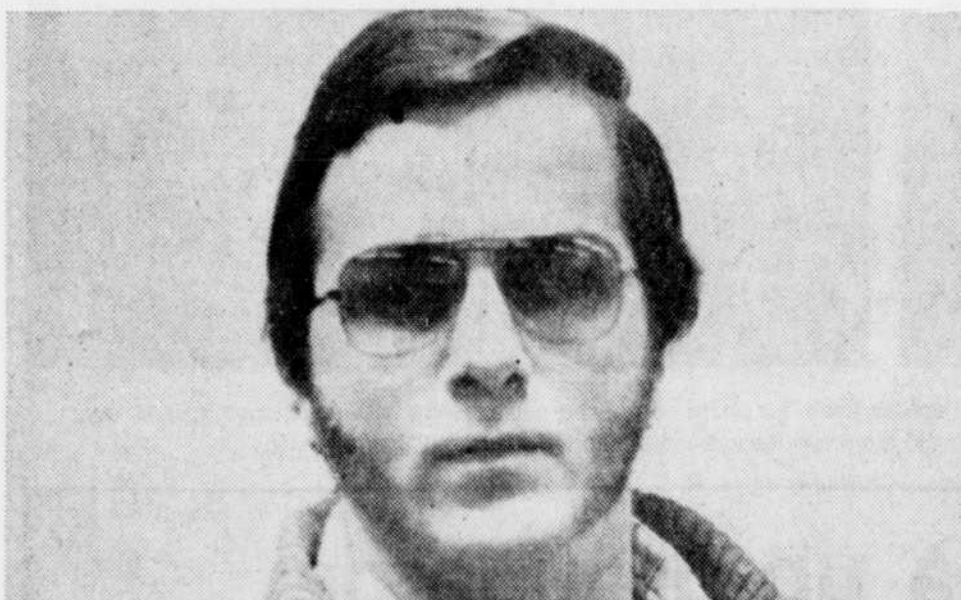
Gosselin, Stanley Lynch, Jacques Leclerc et Marcel Pelletier.

C'est à la suite des plaintes de deux citoyens que le conseil municipal de Beauport avait unanimement demandé à la commission de police, au mois d'août, d'enquêter sur le comportement des quatre policiers en question.

La commission a vérifié les allégations des plaignants et a décidé de tenir une enquête publique.



Le policier Pierre Therrien, de la sûreté municipale de Beauport.



Le plaignant Denis Chouinard.

Le Soleil, Gilles Lafond

Aucune n'est plus faible.

Médaille Ultra Douce
25 Cigarettes King Size

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg.

VENTE de déménagement

Comme nous ne voulons rien déménager, il nous faut tout liquider à

PRIX DERISOIRES!

A vous d'en profiter!

568 boul. Hamel

TAPIS "GAZON"
Rég. 7.00
SPECIAL 3⁵⁹

TAPIS DE HAUTE QUALITE
100% nylon
"Chromatouch"
Rég. 17.95
SPECIAL 12⁹⁵

TAPIS HARDING
100% nylon fini "saxonique"
Rég. 12.50
SPECIAL 7⁷⁵

TAPIS 100% NYLON
Cisé, fini "saxonique", endos caoutchouté blanc
Rég. 14.50
SPECIAL 7⁹⁹

TAPIS DE CUISINE
A motifs 100% nylon, antitaches.
A PARTIR DE 4⁹⁵

COUPONS ET BALANCES DE ROULEAUX
PRIX COUTANT.
Grandeurs jusqu'à 20 v.c.

la grange à tapis

568, boul. Hamel, Québec, 647-4250
728, rue de Brabant, Ste-Foy, 656-6375

À Québec, ce fut l'éclipse de la déception

par Claude TESSIER

L'éclipse du Soleil par la Lune, hier, a été si décevante à Québec et dans la région que même le pyrromètre, l'instrument dont se sert Environnement Canada à l'Ancienne-Lorette pour mesurer le rayonnement total (solaire et terrestre) n'a pas osé réagir. Sur le papier-témoin, il n'y avait aucune trace de l'éclipse.

Une dame, visiblement déçue de voir l'éclipse à la télévision et de ne rien voir se passer dehors, a téléphoné au météorologue en chef Jacques

Bureau pour lui dire qu'on lui avait monté un bateau.

Au plus fort de l'éclipse, partielle dans l'est de l'Amérique, la région de Québec baignait dans une tempête de neige d'un blanc laiteux uniforme, une sorte de brouillard qui fait penser que sur Vénus, il doit être bien triste de vivre des millénaires et des millénaires durant, dans le brouillard sans voir d'autres astres.

Pour voir le rendez-vous du Soleil avec la Lune, il fallait grimper 14.000 pieds au-dessus de Québec, par de là les couches de nuages. Quelques voya-

geurs de l'air ont raconté à Michel David (voir son article) de quoi cela avait l'air.

On est déçu à LG-2

A LG-2, à la baie James où l'éclipse était à 85 pour 100, l'événement du jour a donné lieu à une plus grande déception. Le Soleil qui brillait depuis le matin s'est caché derrière une couche de nuages une demi-heure avant le plus fort de l'éclipse pour n'en ressortir qu'une demi-heure après.

Déception aussi pour les téléspec-

tateurs, en particulier ceux du réseau français. Ils n'ont eu droit qu'à une demi-heure de reportage contre une heure au réseau anglais. L'émission a donné lieu à la diffusion d'une remarquable image de la couronne solaire d'une caméra postée à Brandon, au Manitoba. Mais le reste du reportage était terne, non pas à cause des commentaires des invités, mais de l'incapacité quasi chronique du réseau français de faire un bon reportage en direct. Radio-Canada n'avait pas de reporter sur les lieux mais la Japanese Broadcasting Corporation avait, elle, dépêché du Japon son équipe de reporters.

Le réseau américain ABC a donné en direct un compte rendu vivant de ce qui se passait à Portland, en particulier sur la réaction des gens dans la rue, aux fenêtres des édifices à bureaux, etc.

Quelques succès

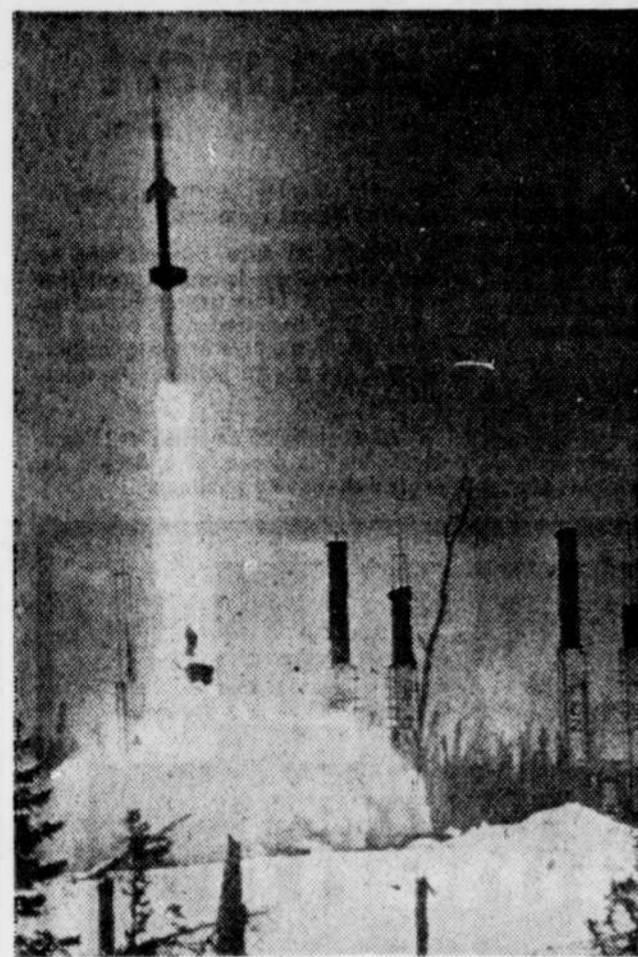
A Québec, vers 12h15, l'observateur attentif a pu noter quand même l'effet un peu terne qu'ont pris certains bâtiments pâles, comme si la lumière qui les éclairait perdait de son "pep".

Au cégep de La Pocatière, on a réussi une petite expérience sous la

direction du professeur Alphonse Nadeau qui a apporté quelques conclusions. A l'aide d'un thermomètre électrique, on a pu observer une chute de la température. La lecture qui indiquait - 6,7 à 11h05, indiquait - 7,8 à 12h30 pour remonter à - 6,8 un peu plus tard, ce qui correspond au plus fort de l'éclipse à La Pocatière. Un autre instrument de mesure sur la courbe d'intensité de la lumière a accusé une baisse à ce moment. Le cégep n'a pu réaliser, à cause du mauvais temps, une expérience de captage d'images de l'éclipse avec une caméra de télé accouplée à une lunette astronomique.



Une beauté dépassant tout ce qu'on peut imaginer



Une des nombreuses fusées lancées hier à Red Lake, en Ontario.

(D'après AFP-PC-AP) — La beauté d'une éclipse dépasse ce que l'on peut imaginer.

Alors que le crépuscule s'étend à 10h 53 au-dessus d'une mer de nuages et que l'horizon s'embrase, la lune cache le dernier croissant de soleil. Le dernier rayon expose littéralement comme un diamant, et apparaît la couronne brillante de l'éclipse totale.

En fait, 22 personnes seulement, dont le correspondant de l'AFP, auront pu observer le phénomène à partir de Red Lake, petite ville minière enfouie dans la neige, où est installée la base commune NASA — Centre national de la recherche pour l'étude du phénomène. Un avion charter s'est envolé avec les heureux élus, dont l'ambassadeur des Etats-Unis à Ottawa, M. Thomas O. Enders, pour échapper à l'épais plafond nuageux qui couvrait la région hier matin.

A 3.300 mètres d'altitude le ciel est pur. Dès 9h 35, un croissant de lune commence à s'inscrire dans le globe solaire: la lune, lentement, s'interpose entre l'astre et notre planète.

Dans la cabine du Convair 640 tous portent des verres protecteurs: qui un masque de soudeur, qui des lunettes distribuées par les autorités canadiennes, faites de mylar, un film plastique recouvert d'aluminium.

Les chercheurs restés au sol — en tout quelque 170 personnes — auront cependant tiré 20 fusées des deux sites de MacMarnac et de Chukuni, deux minutes avant la totalité, pour que les instruments puissent fonctionner à l'heure H dans la haute atmosphère entre 60 km et 130 km d'altitude.

Pour la dernière fois du millénaire une éclipse, l'ombre ellipsoïdale de la lune interposée entre le soleil et la terre, aura parcouru à 730 mètres par seconde le sol du continent américain.

Rendez-vous pour une totale l'an prochain au Kenya.

C'est dans un ciel généralement clair qu'on a pu observer l'éclipse de soleil dans le sud du Manitoba.

Peu avant 11 heures, la ville de Winnipeg a été plongée

dans l'obscurité totale durant deux minutes et 16 secondes. A Brandon, l'obscurité a duré deux minutes et 50 secondes.

Un ciel nuageux n'a pas donné d'aussi bons résultats dans le nord-ouest de l'Ontario. Ailleurs au Canada, l'éclipse n'a été que plus ou moins partielle.

Dans le sud du Manitoba, où les visiteurs ont afflué par milliers, on a vendu des souvenirs, allant du simple macaron au tee-shirt.

L'an 2008

La dernière éclipse totale au Canada remonte à 1972. La prochaine, qu'on ne verra que dans l'Arctique, aura lieu en 2008.

Il y a une éclipse quelque part dans le monde en moyenne une fois chaque année et demie. Mais elle ne se produit au même endroit qu'environ à tous les 360 ans.

La plupart des écoliers, au Manitoba, ont surveillé l'éclipse à la télévision. On les avait avertis qu'un simple coup d'oeil à l'extérieur pouvait causer des dégâts irréparables à leurs yeux.

L'Association canadienne des optométristes fera rapport, dans quelques semaines, des dommages causés aux yeux à cette occasion.

Des milliers d'Américains du Nord-Ouest des Etats-Unis et autant de Canadiens ont été bien déçus hier midi.

En effet, le spectacle de la dernière éclipse solaire totale visible en Amérique du Nord au XXème siècle a été gâché par une couche de nuages épaisse comme de la marmelade qui a empêché l'ombre de la lune de se projeter sur terre.

En revanche, le ciel était saturé d'avions de toutes sortes où avaient pris place les observateurs avertis. Le centre scientifique de Seattle (Etat de Washington) avait loué un Boeing 727 des Alaska Airlines. Pour \$135 les "dinges de la totale" comme on les appelle aux Etats-Unis ont pu s'extasier à 11.500 mètres d'altitude sur le spectacle de l'éclipse. Pour le prix du billet, une coupe de champagne était offerte à bord de l'avion.

Comme à chaque éclipse totale, ces maniaques se sont rassemblés dans la bande d'ombre projetée par la lune sur la terre. Ainsi, Ira Schneider, 45 ans, dirigeait un groupe de 75 Newyorkais installés à Lewistown, ville de 8.000 habitants qui attendait 4.000 visiteurs pour cet événement. L'année dernière, Mme Schneider était en Colombie où devait se produire une éclipse solaire totale. Mais elle s'était fait avoir par des nuages.

Les autres, les astronomes amateurs, les simples curieux, se sont réunis sur les parkings, les pelouses avec leurs télescopes et leurs jumelles.

Selon les régions, la durée de l'éclipse a varié entre 45 secondes et deux minutes 36 secondes. A Portland, ville la plus importante située dans l'ombre de la lune, la ville a été plongée dans l'obscurité. Mais du fait des nuages, c'est sur leur télévision que les habitants ont suivi l'événement filmé par avion et diffusé nationalement.

Il faudra plus de deux ans aux scientifiques de la NASA, du laboratoire des sciences atmosphériques de l'Armée américaine, du laboratoire de géophysique de l'Aviation américaine et du Centre de recherche canadien, pour dépouiller les informations recueillies hier matin à Red Lake, Ontario, pendant l'éclipse totale de Soleil.

L'ensemble du programme, qui reviendra à plus de 300.000 dollars, est destiné à étudier les réactions des couches de l'atmosphère à une série de perturbations que seule une éclipse peut provoquer.

Du haut du ciel

Dix parachutistes de Saskatoon, Regina et Moose Jaw ont fait hier l'expérience de l'éclipse totale du soleil d'une manière bien inusitée, à Estevan, en Saskatchewan.

Ils ont sauté d'une altitude de 12.500 pieds à 10h38, Heure centrale, pour observer le phénomène.

"C'était formidable, de s'exclamer l'un des sauteurs après avoir été recueilli par un motoneigiste.

"C'était le coucher de soleil total. Ça valait le coût".

Les membres du groupe ont versé chacun \$50 pour faire le saut.

Mesures de sécurité rendues inutiles par le mauvais temps

par Michel DAVID

Le mauvais temps qu'a connu, hier, l'Est du Québec aura peut-être plongé les scientifiques dans le désespoir, mais il aura en revanche soulagé bien des parents inquiets des méfaits possibles de l'éclipse solaire sur la vue de leurs enfants.

Elle aura du même coup rendu inutiles les nombreuses mesures de sécurité prises par les commissions scolaires, l'épaisse couche nuageuse qui a recouvert le ciel québécois rendant les rayons solaires inoffensifs. Il fallait toutefois parer à toute éventualité et les commissions de la région avaient multiplié les précautions.

Durant toute la semaine dernière, la CECQ avait distribué force documentation dans ses écoles, faisant écho aux recommandations de l'Institut canadien des aveugles. Jusqu'à

hier matin, la commission s'est maintenue en contact avec Environnement Canada pour décider si les conditions météorologiques permettaient l'ouverture des écoles. Vu le temps couvert, elles ont opéré normalement.

A Charlesbourg, la commission adressait, vendredi, un message à ses enseignants, les enjoignant à la plus grande prudence. Il n'y a cependant eu aucune modification à l'horaire normal, les enfants étant de toute façon retenus à la maison pour dîner au moment de l'éclipse.

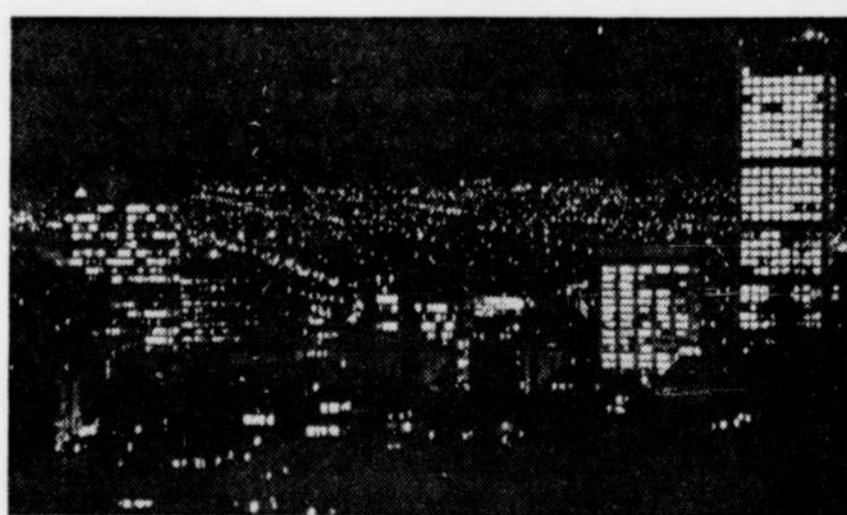
Aux commissions scolaires de Beauport et de Montcalm, on n'a pris aucune chance et toutes les écoles ont fermé leurs portes dès 10h30. A Sainte-Foy, la commission avait recommandé aux parents de garder leurs enfants à la maison. Les quelques-uns qui se sont tout de même rendus à l'école ont été renvoyés chez eux à 11h.



Pour les tout-petits, c'était beaucoup plus sûr de regarder l'éclipse à la télé. Et ils ont tout vu...



Portland, en Oregon, a été la plus grande ville sur le circuit de l'éclipse totale. La photo de gauche nous montre la ville quelques instants avant la disparition du soleil et celle de droite pendant la période d'obscurité alors que les systèmes automatiques ont illuminé la ville.



L'avion a permis à un groupe de Québécois d'admirer le spectacle

par Michel DAVID

Les caprices de Dame Nature auront privé la majorité des Québécois du spectacle de la dernière éclipse solaire du siècle en territoire nord-américain. Seuls quelques chanceux auront eu la chance de contempler cet exceptionnel phénomène en s'élevant, tel Icare, au-dessus des nuages.

Parmi ceux-là, l'équipage et les 12 passagers du Convair de la Société d'énergie de la baie James qui atterrissait à Québec, hier, en début d'après-midi. M. Stan Brochu, contremaître à LG-3, avait pris ses précautions. Muni d'un verre utilisé par les soudeurs, il a pu observer l'éclipse du haut des airs en toute sécurité.

"C'était comme un oeil noir qui

s'avavançait vers le soleil jusqu'à le masquer aux trois quarts". Bon prince, M. Brochu a fait bénéficier l'équipage de sa lunette. Les agents de bord Claude Robitaille et Richard Cadot, manifestement heureux de leur expérience, ont ainsi pu jouir d'un spectacle que les Québécois ne reverront qu'en l'an 2024.

Il s'agit là d'une chance assez unique si on considère que les passagers d'un autre appareil en provenance de la baie James, arrivé à peine une demi-heure plus tard, n'ont pratiquement rien vu. "Il ne s'est pas passé grand chose", déploie un passager déçu. "Le ciel s'est un peu assombri, sans plus". Dommage! Et si près du but et devoir se contenter, comme nous, de la télévision.



Mme Stan Brochu a pu observer l'éclipse du haut des airs à l'aide d'une lunette de soudeur.



"Comparé à la première fois, cet accouchement ne fut rien, de dire Mme Sharon Bergstaller. A ses côtés, le fameux hypno-thérapeute Reubin Pecarve.

Une opération permet de sauver de la mort un bébé de sept mois

TORONTO (PC) — Herbie Quinones Junior, de Brooklyn, New York, né avec une trachée-artère défectueuse, repose dans un état satisfaisant à l'Hôpital pour enfants de Toronto, après avoir subi une délicate intervention chirurgicale qui lui a sauvé la vie, a déclaré un porte-parole de l'institution hospitalière.

Une équipe de six spécialistes, dirigée par le Dr Robert Filler, médecin-chef de l'hôpital, a procédé à une délicate intervention d'une durée de trois heures et 20 minutes pour corriger une défectuosité qui a presque

étouffé le bébé de sept mois à 30 reprises, depuis sa naissance.

Le jeune Herbie et ses parents ont été dirigés vers Toronto en provenance de New York, samedi, immédiatement après que des habitants de l'agglomération de Toronto eurent amassé \$13,000 au cours d'une campagne de souscription.

Le père du jeune Herbie gagne \$100 par semaine dans un marché de poisson de Brooklyn et sa famille n'était pas assez fortunée pour défrayer les frais de transport établis à \$5,000.

Un accouchement sous hypnose réussi d'une remarquable façon

MONTREAL (PC) — Mme Sharon Bergstaller, répondant parfaitement à un traitement d'hypnose, a donné naissance, hier, à l'hôpital Saint-Mary, à un magnifique garçon de 8 livres et six onces. Il ne s'agit pas, toutefois d'une première au Canada selon les médecins eux-mêmes.

Si la patiente avait été dans l'obligation de subir une césarienne avec l'hypnose en guise d'anesthésie, cela aurait alors constitué une première canadienne.

Les Bergstaller ont déjà un garçon de cinq ans et ne pensaient jamais en avoir un autre étant donné que le premier accouchement fut des plus pénibles.

Lorsqu'elle a eu Christian, elle a souffert pendant 22

heures et a dû subir pas moins de huit épisurales. C'est pourquoi, dès le premier mois de grossesse du second enfant, elle a pensé immédiatement à l'avortement, ne voulant pas revivre ce véritable cauchemar.

C'est alors qu'elle a pensé à l'hypnose et ainsi rejoint le fameux hypno-thérapeute Reubin Pecarve.

A la suite de ce téléphone, la perturbatrice commença un traitement qui dura sept mois en allant visiter son hypnothérapeute deux fois par semaine à raison de \$35 le rendez-vous.

"Ce fut fantastique, elle n'a pas eu besoin de tout d'anesthésie...l'hypnose fut réussie complètement", a souligné, tout souriant le Dr Pecarve immédiatement après l'accouchement.

société d'habitation du québec

APPEL D'OFFRES PREFABRICATION LOURDE ET AUTRE

PROJET NO: 555-09-9711-007 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant quatre-vingt-cinq (95) logements dans la municipalité de Sept-Îles, comté de Duplessis, selon un contrat à forfait, et comportant 1 bâtiment de préfabrication lourde.

CONDITIONS: seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: LAROCHE & DERY, 49, des Remparts, Québec, Tél.: (418) 694-9728 ou 433, rue Brochu, Sept-Îles, Tél.: (418) 962-2811 contre un dépôt remboursable de cent cinquante dollars (\$150) pour le dossier complet, ou de cinquante dollars (\$50) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de deux cent cinquante-dix mille dollars (\$250,000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) mercredi le 28 mars 1979, à la Société d'habitation du Québec au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable, Edifice "G", 26e étage, Salle 26.109, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: — Association de la Construction de Sept-Îles. — Association de la Construction de Montréal et de Québec. — Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 21 mars 79 à 15 heures et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt. Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc Lesage, notaire, Secrétaire de la Société

société d'habitation du québec

APPEL D'OFFRES

PROJET NO: 555-04-2748-001 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant trente (30) logements dans la municipalité de Plessisville, comté d'Arthabaska, selon un contrat à forfait, et comportant: Un bâtiment multifamilial en bois érigé sur deux (2) étages.

CONDITIONS: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATIONS: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: Robert Pinault, 6, Jardin Mérici, Suite 616, Québec, G1S 4N7, tél. 418-683-1733, contre un dépôt remboursable de cent cinquante (\$150) dollars pour le dossier complet, ou de cinquante (\$50) dollars pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de soixante mille (\$60,000) dollars, avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: A quinze (15) heures (heure locale en vigueur) le jeudi 22 mars 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable, Edifice "G", 26e, Qué., local 26.109, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: — B.S.D.Q. de Québec, B.S.D.Q. de Drummondville; B.S.D.Q. de La Mauricie. — Association de la Construction de La Mauricie. — Association de la Construction de Montréal et de Québec. — Association Régionale de l'A.P.C.H.Q. (Bois-Francis Inc.)

SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 16 mars 1979 à 14:00 heures, et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt. Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc Lesage, notaire, Secrétaire de la Société

société d'habitation du québec

APPEL D'OFFRES

PROJET NO: 555-04-3419-001 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant trente (30) logements dans la municipalité d'Arthabaska comté d'Arthabaska, selon un contrat à forfait, et comportant un bâtiment multifamilial en bois érigé sur deux étages.

CONDITIONS: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: De Montigny, Dion, Méthivier & Gagnon, 1090, Louis-Riel, Ste-Foy, G1W 4A8, tél.: 418-651-4535 contre un dépôt remboursable de cent cinquante dollars (\$150) pour le dossier complet, ou de cinquante dollars (\$50) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de soixante mille dollars (\$60,000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15:00) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 29 mars 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable, Edifice "G", 26e, Qué., local 26.109, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: — B.S.D.Q. de Québec; B.S.D.Q. de Drummondville; B.S.D.Q. de La Mauricie. — Association de la Construction de La Mauricie. — Association de la Construction de Montréal et de Québec. — Association Régionale de l'A.P.C.H.Q. (Des Bois-Francis Inc.)

SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 22 mars 1979 à 14:00 heures, et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt. Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire, Secrétaire de la Société

carrières et professions 647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

CHASSE INC. — Manufacturier de couvertures et de tissus à la verge est à la recherche de:

- Mécanicien de Cardes avec cinq (5) ans et plus d'expérience.
- Contremaître de Cardes et Spinning.
- Cardeurs avec six (6) mois et plus d'expérience.
- Machinistes.
- Technicien en Chimie et Teinture.

Heures de Travail: de 7 heures A.M. à 5 heures P.M.
Traitement: Selon les qualifications et expérience, avantages sociaux excellents.

Communiquez: CHASSE INC., C.P. 610, Ste-Marie Beauce, P.Q. Attention: M. Georges Chassé, Division Textile, Tél.: (418) 387-5441

COMMIS DE BUREAU

Avec expérience en facturation et perception des comptes. Dactylographie essentielle. Appeler à: 681-0201

COMPAGNIE DE BALANCES TOLEDO

2100, boul. Charest ouest, Ste-Foy, Qué. G1N 2B3

REPRESENTANT(E)

L'une des plus importantes compagnies au Canada est présente à la recherche d'une personne âgée de 25 à 35 ans. Diplôme d'études secondaires. Bonne rémunération pendant sa formation. Excellentes possibilités de compensation selon les qualifications. Possibilité d'accéder à un poste de direction. Si intéressé(e), appeler entre 9h.00 et 5h.00 à: 628-8846

LA TRAVERSE TROIS-PISTOLES-ESCOUMINS LTEE est à la recherche d'un

INGENIEUR

Possédant une 4e classe, pour travailler sur le traversier MV Gobelet d'Argent. Salaire et conditions de travail à discuter.

Pour plus d'informations, communiquer au numéro: (418) 851-1389

ou faire parvenir votre curriculum vitae à: TRAVERSE TROIS-PISTOLES-ESCOUMINS LTEE, C.P. 778, Trois-Pistoles, Cté Rivière-du-Loup, Qué. G0L 4K0

CITE DE THETFORD MINES OFFRE D'EMPLOI

POSTE: Adjoint à la programmation

ENDROIT: Thetford Mines.

DESCRIPTION DE TACHE: Planifie, organise, dirige, coordonne, administre et évalue sous l'autorité du directeur des loisirs une programmation dont la fonction principale est de procurer aux citoyens des moyens de se récréer et d'occuper leurs temps libres par des activités culturelles, sociales, sportives et de plein air, anime dans ce but les divers corps bénévoles, conseille le directeur des loisirs et fait appliquer la politique et les décisions adoptées par le service.

QUALIFICATIONS REQUISES: — Posséder une formation de niveau universitaire en récréologie ou dans un domaine connexe. OU — Posséder de l'expérience dans le domaine de l'animation, programmation ou organisation de loisirs ou avoir occupé un poste similaire.

TRAIEMENT: Selon qualifications. Faire parvenir votre "CURRICULUM VITAE" avant le 8 mars 1979 à l'adresse suivante: Cité de Thetford Mines, Monsieur Yves Lamothe, Directeur du Personnel, Case postale 489, THETFORD MINES (Québec).

PROGRAMMEUR-ANALYSTE

Une compagnie de mini-ordinateurs est à la recherche d'un programmeur-analyste.

QUALIFICATIONS: D.E.C. en informatique ou plus et 1 an d'expérience avec les applications comptables.

FONCTIONS: Programmer les systèmes comptables variés de nos clients, avec avancement vers l'analyse des systèmes.

REMUNERATION: Selon l'expérience et les qualifications.

S.V.P. faire parvenir un curriculum vitae à: M.A.I. CANADA LTEE, 2022, Lavoisier, suite 150, Québec, Qué. G1N 4L5 ou contacter: M. Richard Dondé - 687-9210

DELTA DES GOUVERNEURS INC.

Nous sommes à la recherche d'un(e)

PREPOSE(E) A LA PAIE

QUALIFICATIONS: — Minimum d'un an d'expérience. — Connaissance de la dactylographie. Salaire selon compétence et avantages sociaux attractifs.

Pour rendez-vous, communiquer avec: Le bureau du personnel à: (418) 653-1460

Commission Scolaire Régionale de Tilly

POSTE: DIRECTEUR DES SERVICES EDUCATIFS Centre administratif

FONCTION: L'emploi du directeur des Services éducatifs comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle et évaluation) de l'ensemble des programmes d'enseignement et d'apprentissage et de l'ensemble des programmes et ressources ayant trait aux activités orientées vers la formation de l'étudiant.

L'exercice de cet emploi comprend l'ensemble des programmes d'enseignement de la Commission, les moyens d'enseignement, la mesure et l'évaluation de l'apprentissage, l'orientation, la psychologie, la pastorale, les services sociaux, les services de santé, les activités socioculturelles et sportives, les associations étudiantes, l'aide financière.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES: 1. Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié. 2. Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre. 3. Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'Éducation.

REMUNERATION: \$22,790 à \$39,564

CE POSTE EST OUVERT AUX FEMMES ET AUX HOMMES

LES PERSONNES INTERESSEES sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi avant le 3 mars 1979, 16h30, au: SERVICE DU PERSONNEL (concours T8-79-21) 945, avenue Wolfe, Sainte-Foy, Qué.

ANALYSTE - PROGRAMMEUR

FONCTIONS: Sous la responsabilité du directeur de l'informatique, travailler à la programmation et à l'analyse.

LIEU DE TRAVAIL: Siège social de la compagnie à Québec

EXIGENCES: Diplôme en informatique. Expérience: minimum deux ans. La connaissance du langage R.P.G. Il serait un avantage.

AVANTAGES OFFERTS: Salaire selon l'expérience et les qualifications. Bénéfices marginaux avantageux. Toute demande sera traitée confidentiellement. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

850, Place d'Youville, Québec, (Qué.) G1R 3P6 - à l'attention de: Monsieur Claude Beauve, directeur de l'informatique.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOLOU

Service du personnel

CONCOURS NO: 7901-367-0

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Réouverture

DESCRIPTION DE LA TACHE: Sous l'autorité du Coordinateur général, il planifie, organise, coordonne et contrôle: — l'élaboration des budgets; — l'élaboration des états financiers; — les systèmes et procédures comptables; — la vérification interne; — la gestion des biens physiques et matériels du Collège: achats, inventaires, protection et sécurité, entretien, réparation et rénovation; — les services alimentaires.

QUALIFICATIONS REQUISES: Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en administration ou en génie. Posséder huit (8) années d'expérience pertinente. Cependant, à titre exceptionnel, une équivalence pourra être accordée, conformément à la politique administrative et salariale des Cadres et des gérants.

PRECISION SUR LE POSTE: Le Collège dessert une clientèle d'environ 5,000 étudiants et il compte environ 1,000 employés incluant le personnel administratif avec un budget d'environ 17 millions pour quelques 73 unités administratives. La superficie du Collège est de 700,000 pieds carrés et plus de 12,000 personnes y ont accès régulièrement. Personnel supervisé directement ou indirectement environ 100.

TRAIEMENT: Entre \$23,819 à \$38,173

INSCRIPTION: Les personnes intéressées devront faire parvenir avant 17 heures le 9 mars 1979: 1. un curriculum vitae détaillé. 2. un texte expliquant leur motivation à postuler en décrivant en quel leurs qualifications les rendent aptes à exercer les responsabilités de la fonction.

Au service du personnel Collège de Limoilou 1300, 8e Avenue Québec, G1K 7H3

VERIFICATEURS

C.A. ou techniciens(nes) en vérification avec expérience dans un cabinet d'experts-comptables.

Emplois disponibles immédiatement.

Carrière intéressante et diversifiée.

Traitement selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae à:

Gilles Guérin, C.A. GILLES GUERIN & ASSOCIES Comptables agréés 2518 Keable, Ste-Foy, Qué. G1N 1L3 TEL.: (418) 651-0825

droits et libertés

Obligation de porter secours

Récemment, un jeune automobiliste de la région de Québec retournait chez lui à une heure avancée de la nuit. Sur l'autoroute pratiquement déserte, sa voiture a fait une embardée et après avoir franchi un rempart de neige, elle s'est renversée et s'est finalement immobilisée au pied d'une côte en retrait de la route. Le jeune homme est demeuré coincé dans sa voiture qui s'est trouvée en partie cachée par la neige et hors de la vue des autres automobilistes. La voiture a été aperçue par des policiers plus de 24 heures après l'accident et son conducteur était mort. Il semble bien que personne n'a été témoin de l'embardée et aucun secours n'a pu être apporté à la victime. Mais il se peut que cet accident se soit produit sous les yeux d'un autre automobiliste qui a poursuivi sa route sans s'arrêter. Il arrive de temps à autre que la vie de certaines personnes se trouve en péril, à la suite d'accidents divers, sur la route ou sur des lacs ou des rivières. Malheureusement, il arrive aussi que certains témoins qui pourraient intervenir et porter secours, négligent de le faire, quittent les lieux ou poursuivent leur chemin. Pourraient-ils commettre une faute grave en agissant ainsi?

Le bon samaritain

Les législations de plusieurs pays, particulièrement en Europe, contiennent souvent des dispositions précises qui font une obligation de porter secours à des personnes en danger. Au Québec, on connaît les dispositions du code de la route qui imposent au conducteur d'une automobile impliquée dans un accident de rester sur les lieux et de porter secours. Depuis la mise en application de la Charte des droits et libertés de

la personne, l'article 2 impose explicitement cette obligation à tous les citoyens, quand la vie d'autrui est en péril.

"Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'autre motif raisonnable."

La peur des poursuites

Sur les lieux d'un accident ou devant un acte d'agression, alors que la vie d'une personne se trouve en péril, il arrive que les témoins négligent ou refusent d'intervenir, parce qu'ils craignent les recours éventuels qui pourraient être exercés contre eux. Ainsi, un automobiliste qui se trouve dans l'obligation de briser la porte d'une voiture pour en dégager le conducteur risque-t-il d'être poursuivi pour dommages aux biens? On reconnaît dans les pays de droit civil comme le Québec, qu'un acte entrepris dans une situation de nécessité ne peut entraîner la même responsabilité que celui qui est accompli dans des conditions normales. Autrement dit, la loi ne peut pas punir un acte dont elle exige l'accomplissement.

Ainsi, lorsqu'on porte secours à une personne dont la vie est en péril, les actes ainsi posés en toute bonne foi, selon les dispositions de l'article 2, ne pourraient faire l'objet d'une poursuite en justice, à moins qu'une faute grossière ait été commise. Car la faute, dans notre droit, consiste dans une conduite qui ne se conforme pas à celle d'une personne prudente et avisée.

L'immunité assurée

En vertu de l'article 2 de la loi favorisant le civisme, en vigueur au Québec depuis décembre 1977, un sauveteur qui subit un préjudice en

portant secours à autrui peut toucher une compensation qui lui sera versée par la Commission des affaires sociales. S'il perd la vie, ses dépendants sont autorisés à recevoir une compensation. De plus, si l'article 2 de la charte ne contient aucune précision quant à l'immunité du sauveteur contre des poursuites possibles, on peut s'en rapporter aux principes que nous avons déjà rappelés. La Commission des droits de la personne, dans son premier rapport annuel, a d'ailleurs recommandé que le droit au secours soit renforcé. En effet, le 8 novembre 1976, abondant dans le sens du Conseil du civisme de Montréal, la commission écrivait au ministre de la Justice pour lui recommander d'amender cet article en y incluant deux dimensions:

a) l'idée d'immunité, sauf faute grossière, pour quiconque cause dommage à celui dont la vie est en péril en lui portant secours;

b) celle d'indemnité en faveur de celui qui se blesserait en portant secours à autrui.

L'article 87 de la charte qui porte sur les infractions à la charte devrait être amendé, de façon à ajouter que commet une infraction quiconque ne se conforme pas aux exigences de l'article 2.

On peut demander des copies de la charte et aussi obtenir l'aide de la Commission des droits de la personne en écrivant à:

Droits et Libertés
Journal "LE SOLEIL"
390, rue St-Vallier est
Québec, P.Q.
G1K 7J6

Ottawa ne contestera pas le jugement qui acquitte Treu

(D'après PC) — Le gouvernement fédéral ne contestera pas la décision de la Cour d'appel du Québec qui a donné raison à l'ingénieur montréalais Peter Treu accusé d'avoir eu en sa possession, et illégalement, des documents secrets. En annonçant sa décision, à l'extérieur des Communes, le ministre de la Justice a indiqué qu'il s'oppose toujours à l'idée de dédommager M. Treu qui s'est endetté de plus de \$20,000 pour assurer sa défense.

Pour sa part, l'ingénieur estime avoir été vengé par la décision du ministre fédéral de ne pas porter le jugement en appel. Il a, d'autre part, donné à entendre qu'il ne se proposait pas d'intenter des poursuites, du moins à ce moment-ci, pour compenser ses déboursés en honoraires d'avocat, sans compter la perte de sa famille et de la compagnie qu'il avait fondée.



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg; nicotine 0.1 mg.

nos commentaires frappent



CHR 80

LE Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch



Robe de mariée

Une jolie robe de mariée de style longuette (au-dessus de la cheville), avec une manche longue et un col montant finisé. Un empiècement carré, piqué de dentelle, orne le corsage et une large ceinture marque la taille. On retrouve un volant garni de dentelle au bas des manches et de la jupe. Elle est faite d'un tissu de crêpe polyester. Tailles 4 à 20.

200.00

Chapeau

Orné d'une dentelle assortie à la robe, le chapeau, fait de nylon, se pare tout autour d'une voilette de tulle.

70.00

Concours de la Mariée

se terminant le 2 juin 1979

Grand prix de \$1000

en achats de marchandises. Comment participer

Robe de fille d'honneur

Une robe toute légère, en voile de polyester avec un décolleté rond à l'avant et l'arrière et une manche genre cape. Un petit volant orne le bas de la manche et de la jupe. Une ceinture souligne la taille. Elle est offerte dans un imprimé floral aux tons de pêche. Tailles 5 à 15.

120.00

- Fiancées, lors de vos achats à notre Salon de la Mariée, 3e étage, Mail St-Roch, demandez vos coupons de participation afin de vous mériter la chance de gagner ce magnifique prix de \$1,000.
- Parents et amis, multipliez les chances de gagner à la fiancée de votre choix, en inscrivant son nom ainsi que son adresse à l'endos de toutes vos factures.
- Déposez-les dans les boîtes placées à cet effet dans chacun des trois magasins du Syndicat de Québec.

Salon de la Mariée, 3e étage, Mail St-Roch.

Le Québec a une ambassade à Paris, mentionne l'annuaire

par Alan FREEMAN

PARIS (PC) — Le Québec n'est sans doute pas encore indépendant, mais il a une ambassade à Paris. C'est du moins ce qu'en dit le nouvel annuaire téléphonique de la capitale de la France. Et, il l'affirme en gros caractères: "Ambassade du Québec" avec, entre parenthèses, la mention (délégation générale du gouvernement du).

L'ambassade du Canada à Paris est au courant de ce fait et elle s'en occupe.

Les autorités françaises reconnaissent à la représentation du Québec un statut particulier, assorti de certaines prérogatives diplomatiques, comme la possibilité d'acheter des boissons alcooliques et des voitures en franchise douanière. Mais, elles l'ont toujours considérée comme une délégation générale.

La plaque posée à l'entrée de la représentation, au 68 rue Pergolèse, la désigne comme délégation générale et c'est sous cette désignation qu'elle figurait encore dans le dernier annuaire téléphonique de Paris qui remonte à deux ans.

Dans la partie alphabétique du nouvel annuaire, on peut lire la désignation "Délégation générale du Québec".

Québec se dit surpris

Au bureau du sous-ministre des Affaires intergouvernementales, on était tout aussi surpris que n'importe quel lecteur, ce matin, en apprenant par la voie des journaux que la Délégation du Québec à Paris était subitement devenue une Ambassade.

Le sous-ministre en titre, M. Robert Normand, était en communication avec la direction de la Délégation afin de s'enquérir de la situation.

Une explication préliminaire nous a été fournie par un porte-parole du Service des communications du ministère. Dans le bottin téléphonique de Paris, les organismes sont présentés par profession. Ainsi, la Délégation du Québec a toujours été présentée dans la liste des ambassades ou dans le monde diplomatique mais avec l'appellation "Délégation". S'agirait-il d'une simple erreur technique d'un préposé à la confection des listes qui aurait changé le mot "Délégation" par celui de "Ambassade".

Il est probable que le ministère des Affaires intergouvernementales ou la Délégation du Québec à Paris émettra un communiqué plus tard aujourd'hui ou demain afin d'éclaircir la situation.

Bienvenue à un week-end de rêve!

\$70.00

Un week-end au Ritz, c'est un week-end de découvertes. Découverte d'un art d'accueillir que l'on croyait disparu à tout jamais. Découverte de chambres ultra-confortables et d'un service irréprochable à tous les points de vue. Découverte d'une cuisine qui place les restaurants du Ritz parmi les grandes tables du continent... et à quelques pas seulement, découverte des trésors qu'offre le quartier des commerces et des divertissements.



Ce week-end, venez découvrir le Ritz! Appelez le Ritz ou votre agent de voyages.

Ritz-Carlton
Bienvenue, bienvenue au Ritz.

1228, quai de la Sherbrooke
Montréal, Québec.
Tel. (514) 842-4212

A NE PAS MANQUER!

COMMENÇANT JEUDI 1er MARS à 9h00 a.m.

VENTE DE FOURRURES APRES INVENTAIRE



IMPORTANT Le magasin FOURRURES PREMONT sera fermé demain le 28, à compter de 13h00, afin de préparer notre vente après inventaire.

Epargnez des centaines et des centaines de dollars durant la vente géante après inventaire des Fourrures Prémont.

Venez faire votre choix parmi une grande sélection de fourrures incluant: vison, rat musqué, castor, chat sauvage, nutria, phoque, fourrures pour hommes et plusieurs autres spécialement choisies pour vous faire profiter de valeurs, prix et qualité!

Mise de côté et plans de paiements très avantageux.



Lundi, mardi, mercredi, 9h00 à 17h30.
Jeudi, vendredi, 9h00 à 21h00.
Samedi, 9h00 à 17h00.

125, RUE ST-JOSEPH EST — 524-3541

Vente Acier Inoxydable

DERNIERE SEMAINE: jusqu'à SAMEDI LE 3 MARS seulement!

Le Syndicat vous offre à nouveau la collection d'ustensiles de cuisine en acier inoxydable 3 plis "Coronet", fabriqués par G.S.W., à un escompte de 21% à 31%.

"CORONET ULTRA": Pour un investissement à vie "Coronet Ultra" vous donne la possibilité de cuisiner avec un maximum d'efficacité. Ils sont conçus et réalisés pour vous procurer tout l'agrément possible.

"CORONET": Pour un choix plus modeste la "Collection Coronet" vous est offerte à un prix imbattable durant cette promotion.

Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

21% à 31% d'escompte



Ensemble 7 pièces

Ensemble comprenant 3 casseroles de différentes grandeurs, avec leur couvercle respectif, et un poêlon. C2201-C2203-C2208. Rég. 66.99

Spécial 39.⁵²



Cabaret

Cabaret en acier inoxydable allant du four et à la table. Rég. 18.99

Spécial 11.⁹⁶



Ensemble de 3 bols

Pour accompagner votre "Coronet Ultra", voici un ensemble de 3 bols en acier inoxydable avec leurs couvercles en plastique. Rég. 16.99

Spécial 12.²³

Lock-out chez les Epiciers unis

Les 110 hommes d'entrepôt des Epiciers unis Inc. de Québec sont sous le coup d'un lock-out depuis 2h hier matin.

L'entreprise a ainsi riposté aux moyens de pression exercés par les employés syndiqués, affiliés à la Fédération des employés de commerce (CSN) pour hâter le renouvellement de leur convention collective de travail.

Samedi, les syndiqués avaient rejeté en assemblée générale, dans une proportion de 93 pour 100, les dernières offres formulées deux jours plus tôt, lors d'une séance de conciliation au ministère du Travail.

L'entrepôt des Epiciers unis Inc., sis dans le quartier Les Saules, à Québec, approvisionne les magasins GEM, Casino et Dalair de la région et pas moins de 400 épiciers indépendants de l'est de la province.

Une quarantaine de clauses du prochain contrat collectif font toujours l'objet de différends, selon le négociateur syndical, Robert Lanouette. Le syndicat réclame, soutient-il, la parité avec les conditions de travail négociées au cours des dernières semaines pour les hommes d'entrepôt de la Fédération des magasins Co-op où un lock-out avait aussi été imposé et pour les employés de l'entrepôt de Provigo.

Toujours selon M. Lanouette, des négociations ont eu lieu en fin de semaine, à la suite de l'assemblée générale de samedi mais quelques concessions mineures seulement ont été consenties par l'employeur.

Le ministre du Travail a par ailleurs assigné un nouveau conciliateur dans ce dossier, en remplacement de M. François Guérin. Il s'agit de M. Jean-Louis Duchaine, déjà affecté aux négociations entre la CTCUQ et ses 504 chauffeurs et chez les transporteurs scolaires Juneau et Robitaille. Aux trois derniers endroits, des grèves sévissent depuis le 29 janvier.

La colère gronde chez Bell

MONTREAL (PC) — "Vous pouvez être assuré qu'un groupe de Québécoises c'est fort et capable de faire beaucoup de tapage, bien que nous soyions incapables de faire du lobbying comme le fait notre employeur, Bell Canada."

Du grabuge, les téléphonistes de Bell Canada ont commencé à en faire. Elles sont furieuses contre leur employeur, mais également contre le ministre fédéral du Travail, M. Martin O'Connell. Ce dernier refuse d'intervenir dans un débat opposant le Syndicat des communications du Canada, leur ancien syndicat de boutique, au Syndicat des travailleurs en communication du Canada (CTC), auquel elles viennent d'adhérer.

Le Conseil canadien des relations de travail tarde à se prononcer sur la requête en accréditation du Syndicat des travailleurs en communication du Canada, lequel est affilié à la FTQ (au Québec) et au CTC. Selon les téléphonistes, Bell Canada utilise ce prétexte pour ne pas augmenter leurs salaires depuis le 25 novembre 1976, soit depuis près de deux ans et demi.

Assemblée spéciale

Les téléphonistes ont demandé au ministre O'Connell d'intervenir, vu qu'elles dépendent du code fédéral du travail, mais le ministre refuse d'aller les rencontrer à une assemblée spéciale qui aura lieu ce soir.

La pétition pour rencontrer le ministre avait été signée par 914 téléphonistes.



LINE ONE
MONTREAL

Une parade de pois! Que ce soit sur fond rouge, jaune ou bleu royal, beige, les pois noirs sont omniprésents dans cette collection de "Line One". Jupes, robes et chemisiers sont taillés dans un tissu poly-coton et sont offerts dans les tailles juniors de 5 à 13.

A- Jupe froncée Froncée tout autour de la taille, cette jupe s'orne en plus d'un pli creux à l'avant et à l'arrière. De chaque côté, on retrouve une poche intérieure.

28⁰⁰

B- Chemisier tout aller Boutonné sur toute sa longueur à l'avant, ce chemisier possède un col châle et une manche à même, froncée à la ligne de l'épaule. Une cravate étroite assortie se boucle sous le collet.

28⁰⁰

C- Robe liberté Fraîche et légère, voici une robe sans manche, offrant un décolleté au dos et à l'avant. Ses fronces, à l'avant, sont retenues par un biais qui se continue pour former une boucle. Dans les coutures de côté, on retrouve deux poches intérieures.

30⁰⁰

D- Robe chemisier Toute simple, elle a l'allure d'un chemisier tout en ayant un col chinois et un mancheron bordé d'un biais. Le corsage et le dos sont découpés et les coutures de côté cachent deux poches intérieures.

30⁰⁰

E- Chemisier bouffant Des fronces au corsage et au dos donnent de l'ampleur à ce chemisier. Sa manche courte est bouffante et se termine par un petit poignet. Une étroite cravate passe sous le col rond ouvert et forme une boucle.

28⁰⁰

F- Chemisier décontracté Ce chemisier est froncé tout autour sous son col, genre chinois, et est fermé par deux boutons à l'avant. Sa manche roulée est retenue par une patte boutonnée.

25⁰⁰

Vêtements juniors, 3e étage

LE Syndicat
DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

